



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E182777

VALABLE JUSQU'AU 16/02/2026

ÉDITÉ LE

10/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/07/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 22 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 2019B00203

Siret : 852 657 691 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8318091

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 41577437004

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 41577437004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : VIGUIER PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION

15 RUE SAINT MARTIN DE VALOIS
15310 SAINT-CERNIN

Téléphone : 04 71 47 67 93

Portable : 07 86 90 79 62

Fax :

Site Internet : www.viguier-sas.fr/

E-mail : sas.viguier@gmail.com

Responsabilité légale :
FAURE GRÉGORIE PRÉSIDENT / MOMBLET JULIEN PIERRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	20/01/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/01/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	17/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/01/2022
o Chaudière bois	23/02/2021
o Poêle ou insert bois	23/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.